



Conseil municipal d'Eybens 29/06/2023



DEL20230629_1
FINANCES –
RESSOURCES –
Approbation du
Compte Financier
Unique 2022 –
Budget principal

Le **Compte Financier Unique** (nouveau pour la commune depuis le passage en Nomenclature M 57 se substitue aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

la Ville et le comptable public ont produit pour l'exercice 2022 le premier Compte Financier Unique.

		CA 2022
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	21 634 393
	Recettes de fonctionnement	24 184 308
	Résultat année	2 549 915
	Résultat fonctionnement antérieur reporté	330 000
	Résultat de fonctionnement	2 879 915
Investissement	Dépenses d'investissement	7 254 620
	Recettes d'investissement	7 057 408
	Résultat année	- 197 212
	Résultat investissement antérieur reporté	487 340
	Résultat d'investissement	290 128
Le résultat de clôture de l'exercice (R Fonct + R Inv)		3 170 044
Les restes à réaliser sont d'un montant net de		- 1 107 021
	<i>dont Dépenses</i>	1 298 638
	<i>dont Recettes</i>	191 617
Les résultats corrigés des restes à réaliser sont donc les suivants		
Résultat	Section de fonctionnement	2 879 915
	Section d'investissement	- 816 893
	Résultat global corrigé des RAR	2 063 023

DEL20230629_2
FINANCES –
RESSOURCES –

Reprise définitive
des résultats 2022
– Budget
principal

Après l’approbation du Compte Financier Unique 2022, il y a lieu de procéder à l’**affectation définitive de ces résultats**

- conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier (attestation signée le 02 mars 2023)
- **pris en compte lors de l’affectation anticipée réalisée au Conseil municipal du 23 mars dernier.**

Libellé	Montant CA 2022
Affectation des résultats	
Excédent d’investissement en 1068	290 128 €
Résultat fonctionnement à ventiler	2 869 304€
En investissement, dotation complémentaire (1068)	2 539 304 €
En fonctionnement (002)	330 000 €

Historiquement, les agents du service étaient tenus chaque semaine à un planning d'astreintes dont la pertinence est remise en question depuis quelques temps. En effet, les sollicitations des agents de police d'astreinte sont aujourd'hui inexistantes. Aussi, il est proposé de supprimer le recours aux astreintes dans ce service.

- **les agents de la filière police municipale ne sont pas éligibles au régime indemnitaire RIFSEEP,**
- **il convient de les valoriser financièrement ,**
- **il y a de forts enjeux d'attractivité dans cette filière en forte tension sur les recrutements**

Il est proposé d'instaurer l'**indemnité d'administration et de technicité** pour les agents de la collectivité d'Eybens au 1^{er} juillet 2023 (date d'arrêt de l'astreinte.)

Cette indemnité est en place sur de nombreuses communes de la métropole.

Cette indemnité attribuée selon des critères liés à manière de servir de l'agent évaluée au regard de rapport d'entretien annuel d'évaluation et de la nature de l'emploi occupé :

Cette indemnité sera modulée de de 0€ à 342€/mois maximum

Suite à la réussite à un concours, Il est proposé d'adopter les modifications du tableau des emplois créé à compter du 1^{er} juillet 2023

DEL20230629_4
FINANCES –
RESSOURCES –

Mise à jour du tableau
des emplois au 1er
juillet 2023

Cadre d'emploi	Grade supprimé	Grade crée	Temps de travail	Nombre de postes
Agents sociaux	Tous grades		100%	1
Auxiliaires de puériculture		Tous grades	100%	1

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances a institué un fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique afin de transposer dans le secteur public, le dispositif financier incitant les employeurs à atteindre le taux d'emploi de 6 %.

	Au 31 décembre 2022
	VILLE
Effectif rémunéré au 31/12 de l'année	244 (213ETP)
Obligation d'emploi hors marchés : 6%	14 (en effectif)
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	32 (en effectif)
Taux emploi direct	13.11 %
Effectif manquant	ras

La commune remplit l'obligation d'emploi au 31/12/2022, il reste nécessaire de continuer à persévérer dans cette démarche ancienne dans la collectivité

En 2020 : 27 bénéficiaires pour la Ville, 31 en 2021

Un référent élu doit être désigné par l'organe délibérant et est dépourvu de pouvoir de sanction,

-il accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

-Il peut également conseiller les élus sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.

-Il peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats.

Le CDG38, dans le cadre du démarrage de la mission, propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé et financé par leur cotisation additionnelle via une convention d'adhésion à compter du 1^{er} juin 2023.

Une procédure de saisine sera disponible au deuxième semestre et présentée aux élus

Par convention en date du 12 octobre 2021 la ville d'Eybens et l'association « Centre Loisirs et Culture » (CLC) ont formulé le cadre et les modalités de leur partenariat au service d'objectifs partagés pour une durée de 5 ans. Dans ce cadre, l'association CLC assure notamment l'organisation d'un accueil de loisirs.

Les secteurs éducatifs, sociaux et culturels subissent chaque année de nombreuses évolutions. La finalité de cette convention annuelle est donc de pouvoir ajuster les orientations de la convention cadre pluriannuelle en fonction des évolutions du contexte.

Chaque année un travail d'évaluation, mené notamment lors des réunions trimestrielles et réunions paritaires, permettra les ajustements nécessaires quant aux actions menées et aux moyens afférents.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, le montant global de la subvention est estimé pour l'année 2023 à hauteur de 556 145 €

DEL20230629_7
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE -

Convention annuelle
entre la Ville d'Eybens
et le Centre Loisirs et
Culture - Année scolaire
2023 / 2024

La subvention sera créditée trimestriellement au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Le montant prévisionnel des versements trimestriels est le suivant :

- 1er trimestre 2023 : 140 677 €
- 2ème trimestre 2023 : 140 682 €
- 3ème trimestre 2023 : 137 391 €
- 4ème trimestre 2023 : 137 395 €

Il est proposé au Conseil municipal, après avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle 2023/2024 avec le Centre Loisirs & Culture

et d'autoriser Le versement de la subvention telle que mentionnée dans le tableau récapitulatif ci-dessus et selon la répartition trimestrielle prévue.

DEL20230629_7
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE -

Convention annuelle
entre la Ville d'Eybens
et le Centre Loisirs et
Culture - Année scolaire
2023 / 2024

**DEL20230629_8
EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –**

**Signature d'un avenant
à la Convention
Eybens/CLC/Bresson –
Prolongation de
l'accueil des enfants
bressonnais à l'accueil
de loisirs du CLC pour
l'année scolaire 2023-
2024**

La Ville de Bresson sollicite le CLC et la Ville d'Eybens, afin de prolonger pour l'année scolaire 2023/2024, l'accueil d'enfants bressonnais de 3 à 13 ans dans le cadre de l'accueil de loisirs proposé par le CLC

La bonne marche de cet accueil durant l'année 2022/2023, sans impact sur la capacité d'accueil des eybinois au centre de loisir La Convention Territoriale Globale unissant les villes de Bresson, Eybens et Poisat, vise à renforcer les coopérations dans les secteurs éducatifs de l'enfance et de la jeunesse

L'avenant à la convention initiale prend en compte une facturation des charges supplétives par la ville d'Eybens à hauteur de 4,5 € par jour et par enfant, et que cette somme a été adaptée à l'évolution des coûts.

Il est proposé au Conseil municipal, après avoir délibéré :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite CLC/Eybens/Bresson permettant l'accueil d'enfants bressonnais de 3 à 13 ans dans le cadre de l'accueil de loisirs pour la période du 10 juillet 2023 au 5 juillet 2024.

Le PLEAC est un dispositif d'Etat, qui apporte un soutien pérenne de la DRAC, l'Education nationale et la CAF.

- Mise en place de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** en mars 2022, démarche initiée par la CAF pour construire un **projet social** sur le territoire
- **Education artistique et culturelle (EAC)** au cœur de la **politique culturelle de la commune**, sur tous les temps de la vie, de la naissance à l'âge adulte
 - **Le diagnostic** des actions EAC (de juin à décembre 22) a mis en évidence ce **levier éducatif majeur** pour les objectifs de la CTG.
 - **Fort développement** des actions CTG dès la première année
- Elargissement de l'EAC aux 3 communes pour aller vers le **PLEAC**
La coordination du PLEAC sera assurée par le chargé de coopération de la CTG à hauteur 0.3 ETP
A titre exceptionnel et pour la durée de la CTG

Compagnie "A ring above"

Association eybinoise visant à “créer, produire et diffuser des spectacles vivants, animer des actions d’éducation artistique et culturelle, développer des pratiques artistiques auprès du grand public”.

Demande de subvention d'aide à la création artistique pour son prochain spectacle "**La soupe aux cailloux**".

Résidence de création à l'Odyssée, en juillet prochain : écriture et mise en scène d'un nouveau spectacle interactif, sur la thématique du chez-soi et de l’hospitalité.

Ce spectacle ouvrira la saison 23/24, avec 4 représentations à l'Odyssée, plus la proposition d'un atelier chorégraphique gratuit à destination d’un public ado-adulte

Budget prévisionnel : 21 000 €

Subvention demandée : 2 000 €

Le Chardon du Dauphiné

**Se consacre à la découverte, la pratique
et la diffusion des danses traditionnelles écossaises**

Cours hebdomadaires le lundi après-midi et un mercredi sur deux dans la salle de danse de l'Odyssée.

Journées de sensibilisation/stages ouverts au grand public 2 fois par an

Objectif de l'année est de participer à la rencontre organisée par le **Club de danse écossaise de Montpellier**, qui reçoit des danseurs de toute la France.

Budget prévisionnel : 1 360 €

Demande de subvention : 400 €

DEL20230629_12
EDUCATION,
SPORT ET
CULTURE –

Subvention à
projet – Chardon
du Dauphiné

Spirito

Chœur de chambre professionnel, dirigée par Nicole Conti.

Du chœur de chambre jusqu'au grand chœur, il propose des concerts de musique sacrée, traditionnelles et contemporaines.

Nous l'avons accueilli plusieurs fois déjà à l'Odyssée, notamment l'an dernier dans le cadre de notre partenariat avec "Dépours de Babel".

Nouvelle création : "Yes it is" des Beatles. Réinventions audacieuses conçues pour le grand chœur a capella. Le concert revisite les incontournables des "quatre garçons dans le vent", mais aussi des titres moins connus des Beatles.

Budget prévisionnel : 103 500 €

Subvention à la création : 1 500 €

**EDUCATION, SPORT ET
CULTURE –**

**Intervention du
Grenoble Métropole
Cyclisme 38 Eybens
Formation (GMC 38) en
direction de classes
élémentaires d’Eybens
du 24/04 au 9/06/2023**

**Intervention du
Handball Club
Echirolles Eybens lors
du raid scolaire du
9/06/2023**

**Intervention du St
Martin d’Hères Rugby
(SMH Rugby) pour
Sport Passion durant la
période du 24/04 au
9/06/2023**

En raison de la place essentielle de l’activité physique et sportive dans le cadre de l’éducation et de la construction d’un habitus de pratique régulière à des fins de santé tout au long de la vie, la commune souhaite proposer une offre sportive de qualité durant les différents temps de l’enfant :

- durant le temps scolaire lors de la pratique de l’Éducation Physique et Sportive (EPS) en direction des écoles élémentaires d'Eybens ;
- durant le temps extra-scolaire à travers le dispositif Sport Passion qui propose à tous les enfants entre 6 et 11 ans des cycles de découverte et d’apprentissage de différentes activités le mercredi matin et lors de stages pendant les vacances.

Pour les interventions sportives dans le cadre de l’EPS auprès des classes élémentaires :

- Interventions du GMC 38 pour un cycle de Savoir rouler auprès de 4 classes de cycle 2 des Ruires et du Bourg (CP/CE1)
- Intervention du HBC2E lors du raid scolaire le 9/06/2023 pour une animation multisports

Pour les interventions sportives au cours de Sport Passion :

- Interventions du club de rugby de St Martin d’Hères durant Sport Passion du 24/04 au 9/06/2023 le mercredi matin sur le stade Piot pour 12 enfants

La Gym Volontaire souhaite créer un nouveau cours à destination d'un public ne pouvant plus suivre les cours classiques.

Appelé « Bien Vieillir », ce nouveau format a pour objectif de redynamiser l'association.

Le budget de démarrage est de 4 000 € .

Il est proposé d'aider l'association par le versement d'une subvention de 800 €

Cette subvention a vocation à être reconduite l'année prochaine afin de soutenir le lancement cette nouvelle activité.

Pour mémoire, Sport Passion est un dispositif extra-scolaire qui propose, à tous les enfants eybinois ou extérieurs de 6 à 11 ans, des activités sportives le mercredi durant la période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires dans le but de :

- Permettre la découverte d'activités sportives dans un projet de passerelle vers les clubs ou dans une démarche de pratique libre tout au long de sa vie.
- Proposer des séances de sport aux enfants en plus des séances d'Éducation Physique et Sportives réalisées à l'école.

Le bilan depuis 2 années est plutôt positif et incite à continuer dans cette optique de cycle plutôt que d'inscriptions à l'année.

La délibération reconduit le dispositif Sport Passion et prévoit une légère augmentation de 2 % des tarifs.

DEL20230629_18
EDUCATION,
SPORT ET
CULTURE –
Tarification du
dispositif Sport
Passion en
2023/2024

Sport Passion				
Prix du cycle				
	Activités standards		Autres activités : ski, natation, escalade, cirque 25% de majoration	
Quotient Familial	Eybinois	Extérieurs	Eybinois	Extérieurs
< 300	2,05 €	36 €	2,55 €	45 €
301 - 450	3,10 €		3,85 €	
451 - 650	4,10 €		5,10 €	
651 - 850	6,10 €		7,65 €	
851 – 1 050	8,15 €		10,20 €	
1 051 - 1 250	10,20 €		12,75 €	
1 251 – 1 450	12,25 €		15,30 €	
1 451 - 1650	14,30 €		17,85 €	
1 651 - 1850	16,30 €		20,40 €	
>1851	20,40 €		25,50 €	

Les tarifs maximaux de base de la TLPE peuvent être relevés annuellement, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année n-2. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2024 s'élève ainsi à + 6% (source INSEE) ;

Les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs à plusieurs conditions :

La délibération doit être prise avant le 1er juillet de l'année précédant l'année d'application

L'augmentation du tarif de base par m² d'un support soit limitée de 5€ par rapport au tarif de base de l'année précédente

Les tarifs doivent être arrondis au dixième d'euro.

**DEL20230629_20
AMENAGEMENT
URBAIN ET
INTERCOMMUNALITE -**

**Délibération modifiant le
tarif de la taxe locale
sur la publicité
extérieure T.L.P.E pour
l'année 2024**

Enseignes

	< ou = 7m ²	> 7 m ² et < ou = 12 m ²	> 12 m ² et < ou = 20 m ²	> 20 m ² et < ou = 50 m ²	> 50m ²
2023 (<i>pour mémoire</i>)	Exonération	Exonération	16,10 €	32,30 €	64,60 €
2024	Exonération	Exonération	17,10 €	34,20 €	68,40 €

NB : la superficie ici prise en compte est la somme des superficies des enseignes

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes

	Non numériques		Numériques	
	< ou = 50 m ²	> 50m ²	< ou = 50 m ²	> 50m ²
2023 (<i>pour mémoire</i>)	21,40 €	42,80 €	64,60 €	128,30 €
2024	22,70 €	45,40 €	68,50 €	136,00€

NB : pas de cumul des superficies lors du calcul du montant de la taxe sur la publicité extérieure

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°DEL20220630_22 du 30 juin 2022.

DEL20230629_21 AMENAGEMENT URBAIN ET INTERCOMMUNALITE –

Convention d'opération entre l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFLD), la commune d'Eybens et Grenoble Alpes Métropole – Opération « Le Val »

1. Plan de l'opération



Le 5^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI), de l'EPFLD pour la période de 2022 à 2026 :

- définit le cadre général de l'activité de l'EPFLD,
- définit les modalités de contractualisation et de durée de portage (+7 ans),
- les modalités de cession, de minoration et de participation aux frais d'études,
- la mise en place d'un paiement fractionné et annuel de 2024 à 2030.

Les parcelles cadastrées AB 6, 8 et 10, 1 rue Le Notre étaient sous convention de portage avec l'EPFLD mais celles-ci pouvaient difficilement s'intégrer dans un projet d'aménagement donc le périmètre de l'opération « Le Val » a été modifié en y intégrant la parcelle AB108, 8 avenue Du Général De Gaulle, d'une superficie de 1 066 m².

Les parcelles AB107 et 109, d'une superficie globale de 1 506 m² sont sous convention de portage.

La commune a donc sollicité l'EPFLD pour l'acquisition de la parcelle AB108.

Les négociations avec la propriétaire de cette parcelle avaient abouti à un prix de cession de 380 000 € mais que celle-ci est décédée et il faudra renégocier avec son/ses héritier (s).

Une nouvelle convention intégrant ces modifications doit donc être prise.

DEL20230629_22
AMENAGEMENT URBAIN
ET INTERCOMMUNALITE

Modification de l'accès
prévu pour l'opération
« Clos Coquet »,
divisions cadastrales,
mutations foncières,
cessions, rétrocessions,
déclassement par
anticipation,
convention

La sortie de véhicules sur l'avenue Jean Jaurès envisagée pour l'opération Le Clos Coquet ne peut se faire telle que prévue au permis de construire.

En effet, la Métro demande que celle-ci soit alignée par rapport à la rue Charles Piot.

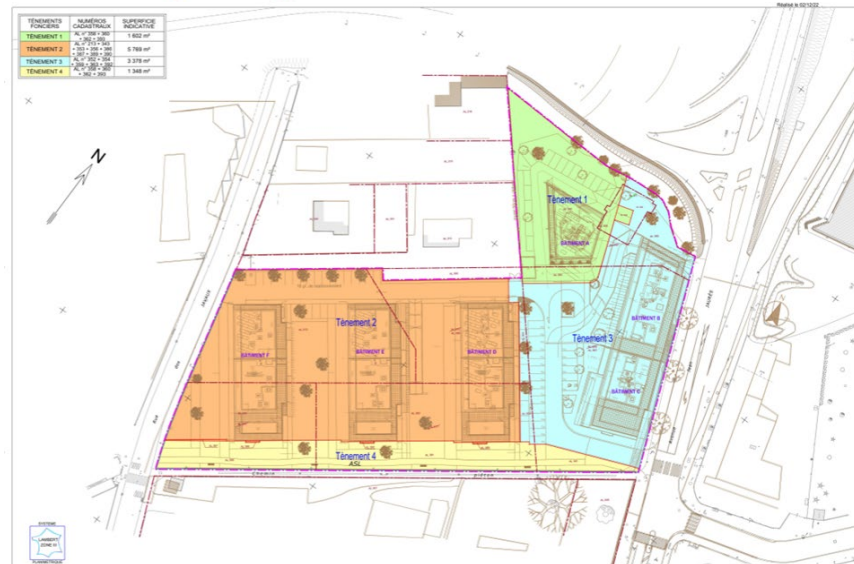
Il a donc fallu envisager plusieurs modifications :

- Le cheminement piéton existant sera déplacé pour permettre à GTR de sortir au niveau de la rue Charles Piot ;
- GTR doit acheter du terrain à Madame SALOU et à la copropriété Les Buissières pour sa sortie sur l'avenue Jean Jaurès ;
- La commune doit également acheter du terrain à Madame SALOU et à la copropriété Les Buissières pour assurer la continuité de ce cheminement piéton.

Ceci donne lieu à des découpages, des mutations, des rétrocessions, notamment à la Métro pour l'emplacement réservé.

GTR doit également rétrocéder à la commune un ténement en fin d'opération, d'où une convention de rétrocession.

La partie du cheminement piéton impactée doit être déclassée pour la cession à GTR mais par anticipation, celui-ci étant encore utilisé.



DEL20230629_22
AMENAGEMENT URBAIN
ET INTERCOMMUNALITE

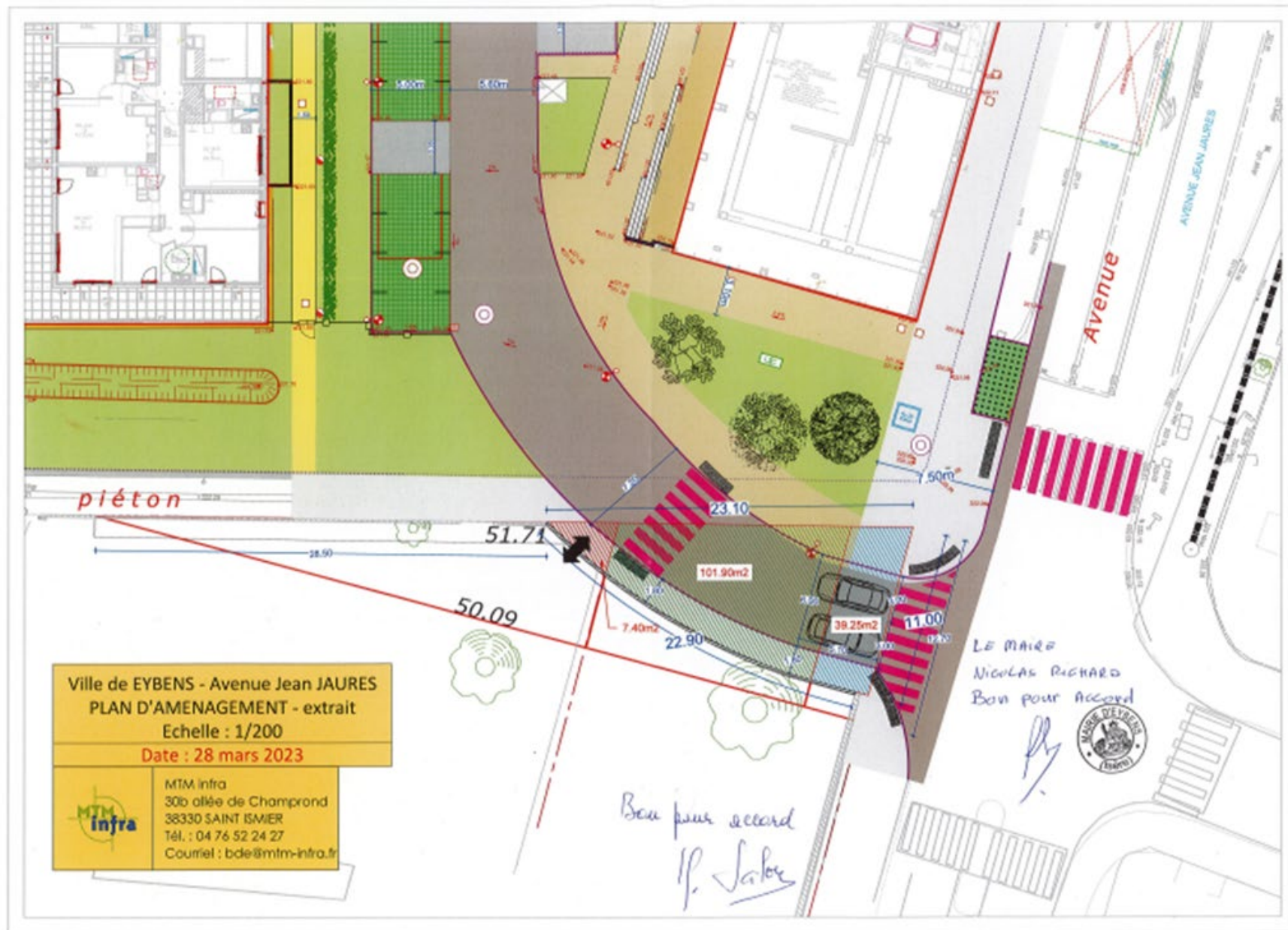
Modification de l'accès
prévu pour l'opération
« Clos Coquet »,
divisions cadastrales,
mutations foncières,
cessions, rétrocessions,
déclassement par
anticipation,
convention



DEL20230629_22
AMENAGEMENT URBAIN
ET INTERCOMMUNALITE

—

Modification de l'accès
prévu pour l'opération
« Clos Coquet »,
divisions cadastrales,
mutations foncières,
cessions, rétrocessions,
déclassement par
anticipation,
convention



DEL20230629_23 AMENAGEMENT URBAIN ET INTERCOMMUNALITE –

Convention de co- maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours – Réaménagement de l'avenue d'Echirolles, côté Jean Jaurès

Le réaménagement de l'avenue d'Echirolles, entre le numéro 11 et le carrefour avec l'avenue Jean Jaurès a été décidé.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un réaménagement soumis à fonds de concours communal et comprenant également des travaux relevant de la compétence du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) ;

Les travaux prévus consistent à créer un cheminement piéton reliant l'avenue Jean Jaurès à l'avenue d'Echirolles, à végétaliser partiellement la rue, à reprendre les revêtements des trottoirs et de la voirie et à mettre en accessibilité deux quais de bus existants ;

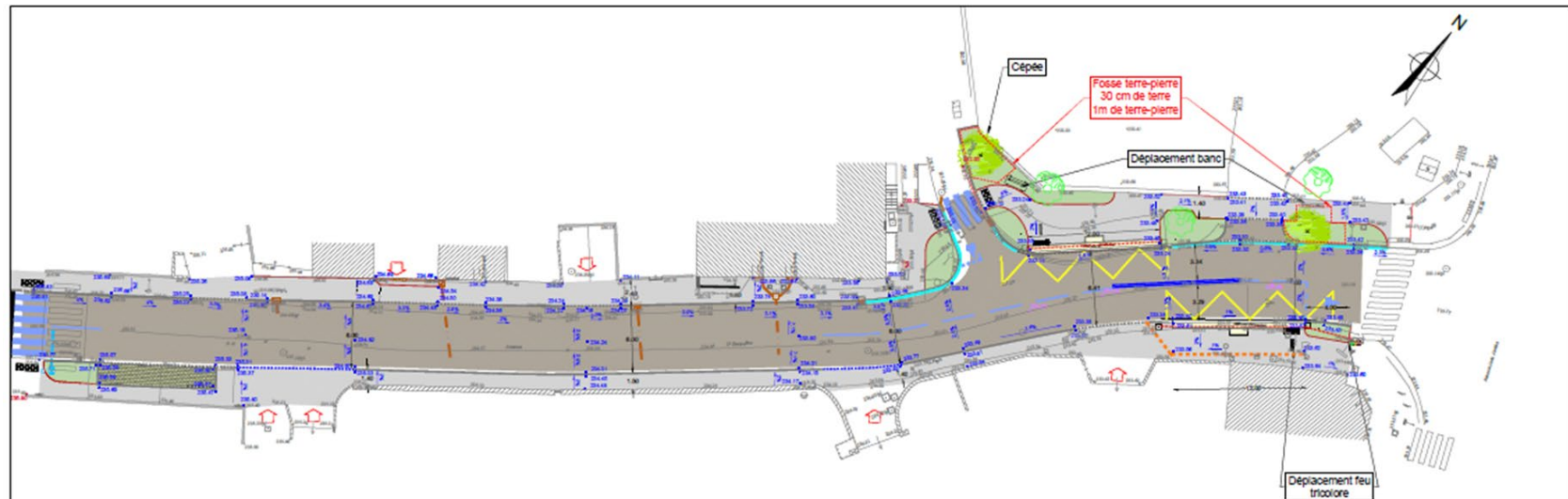
Les travaux prévus relèvent de la compétence de la commune, de la compétence métropolitaine et de la compétence du SMMAG et il serait trop complexe de réaliser des travaux simultanément sous trois maîtrises d'ouvrage différentes .

C'est pourquoi la Métropole sera maître d'ouvrage unique.

Le montant estimatif des travaux réalisés s'élève à 191 689,29 euros Hors Taxes, le fonds de concours de la commune s'élève à 76 633,71 euros HT.

Une convention doit fixer les modalités de co-maîtrise d'ouvrage et de son exécution ainsi que la détermination des fonds de concours versés par la commune et le SMMAG dans le cadre des travaux de réaménagement de l'avenue d'Echirolles.

Le Conseil Municipal doit autoriser Le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours versé par la commune d'Eybens dans le cadre de ces travaux.



DEL20230629_24
AMENAGEMENT URBAIN
ET INTERCOMMUNALITE

Convention d'opération «
secteur Chanas » sur la
commune d'Eybens dans
le cadre du projet
intercommunal
Grandalpe entre
l'Etablissement Public
Foncier Local du
Dauphiné, Grenoble
Alpes Métropole et la
commune d'Eybens



La Métropole a sollicité l'epfl du Dauphiné début 2023 pour acquérir par préemption et à l'amiable une partie des tènements fonciers et immobiliers cédés par un même propriétaire sur le secteur de GRANDALPE afin de mettre en œuvre son projet de requalification urbaine, défini comme d'intérêt métropolitain.

**DEL20230629_25
AMENAGEMENT
URBAIN ET
INTERCOMMUNALITE**

–

**Convention d'opération
entre l'Etablissement
Public Foncier Local
du Dauphiné (EPFLD),
Grenoble Alpes
Métropole et la
commune d'Eybens –
Opération « Cure
Bourse »**

Grenoble-Alpes Métropole au titre de sa compétence en matière d'aménagement au sein du périmètre d'intérêt métropolitain de GRANDALPE, sollicite l'epfl afin de mettre en œuvre une stratégie foncière cohérente, permettant de maîtriser et d'anticiper les opportunités foncières nécessaires à la bonne réalisation du projet GRANDALPE. Plusieurs secteurs opérationnels ont été définis et font l'objet de convention d'opération spécifique dont le secteur Cure Bourse situé sur la commune d'Eybens.

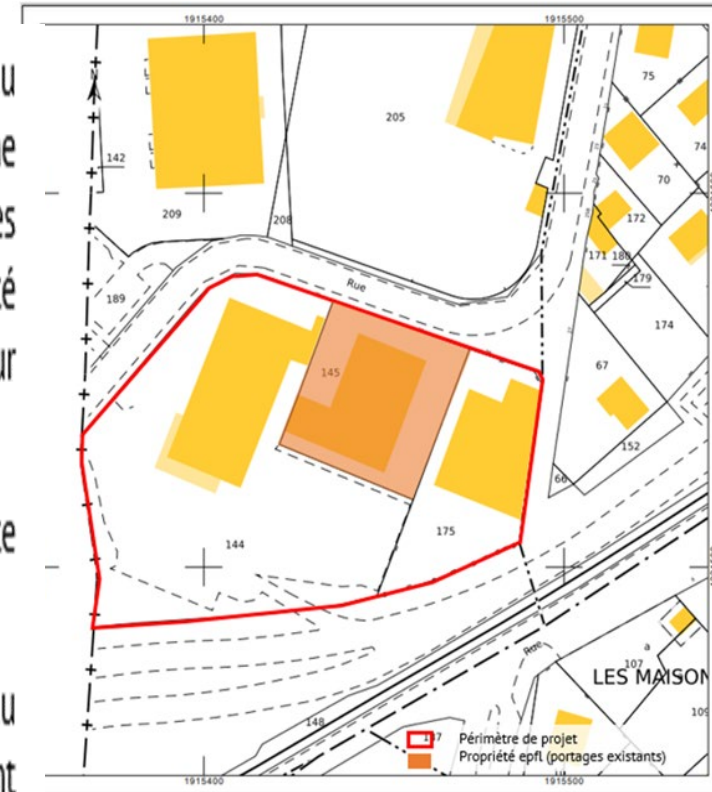
Concernant le secteur Cure Bourse, trois propriétés ont déjà été acquises par l'epfl pour le compte de la commune d'Eybens et font l'objet de conventions de portage.

A l'aune des mutations en cours sur le secteur, Grenoble-Alpes Métropole a sollicité l'epfl du Dauphiné pour poursuivre la maîtrise foncière et réaliser les travaux de proto-aménagement avant cession. Grenoble-Alpes Métropole envisage à moyen terme une programmation mixte de logements, d'activités tertiaire et de commerces ainsi que la requalification des espaces publics. Compte tenu des enjeux métropolitains, elle se porte garante de l'opération.

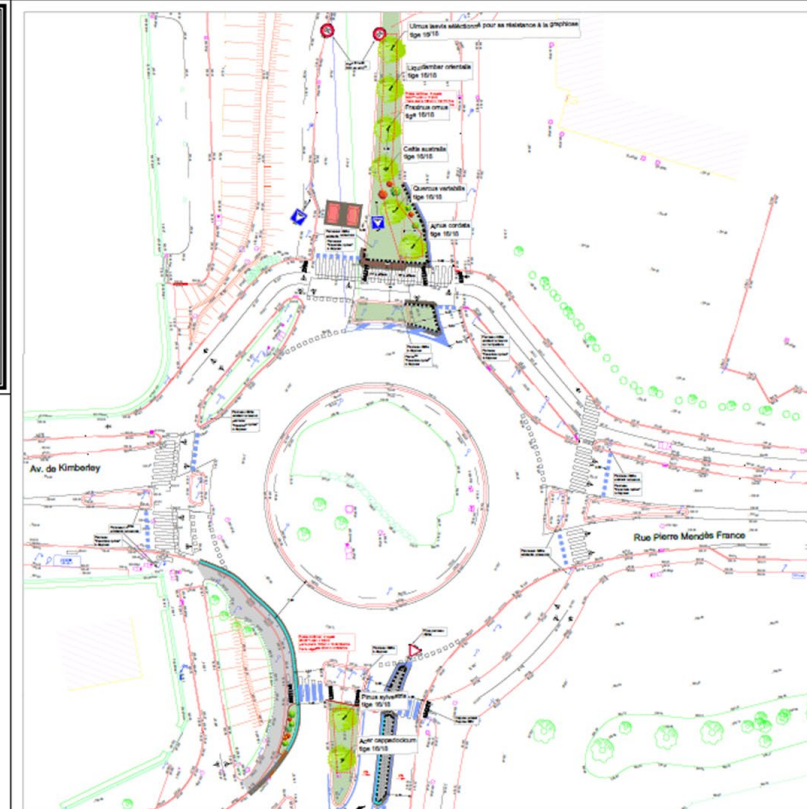
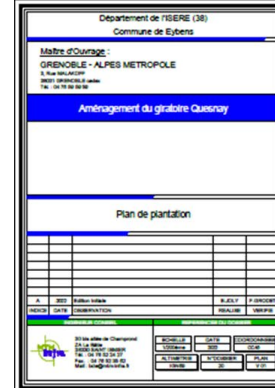
La commune d'Eybens intervient à la présente convention, au titre de sa compétence en matière de droit des sols et en tant que commune d'intervention.

Article 6. Périmètre d'intervention

Le périmètre de l'opération porte sur une emprise totale de près de 9 000 m², sise sur la commune d'Eybens.



DEL20230629_26
AMENAGEMENT URBAIN
ET
INTERCOMMUNALITE –
Convention de fonds de
concours –
Aménagement du
giratoire François
Quesnay



Un aménagement provisoire a été mis en place pour sécuriser les déplacements des piétons et des cycles au carrefour giratoire de la rue François Quesnay, de l'avenue Kimberley et de la rue Mendès France.

Celui-ci ayant été positif, la commune et Grenoble Alpes Métropole ont décidé de le pérenniser en :

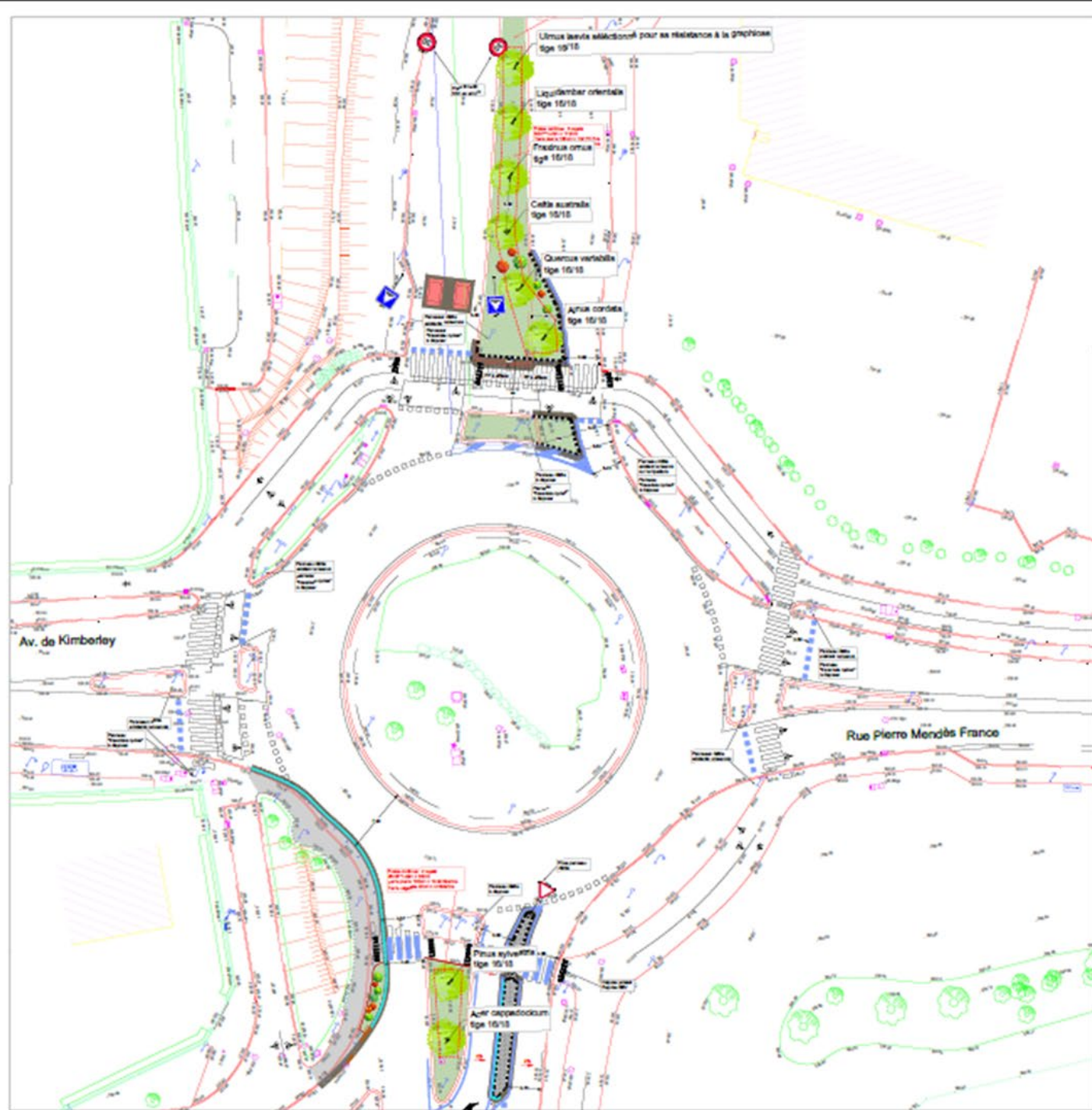
- Rétrécissant les largeurs de voies à l'intersection de la rue François Quesnay ;
- Rétrécissant les largeurs de voie à l'intersection de la voie D269A ;
- Améliorant et mettant à niveau les signalisations horizontales et verticales ;
- Implantant deux coussins ralentisseurs sur la voie D269A ;
- Désimperméabilisant, en enherbant et en plantant des arbres dans les ilots centraux ;

Le montant estimatif des travaux réalisés s'élève à 100 097,92 euros Hors Taxes, le fonds de concours de la commune s'élève à 34 609,47 euros HT qui pourra être ajusté en fonction des coûts réels des travaux .

Une convention doit donc fixer les modalités de mise en place de ce fonds de concours.

DEL20230629_26
 AMENAGEMENT URBAIN
 ET
 INTERCOMMUNALITE -
 Convention de fonds de
 concours -
 Aménagement du
 giratoire François
 Quesnay

Département de l'ISERE (38)													
Commune de Eybens													
Maître d'Ouvrage :													
GRENOBLE - ALPES METROPOLE													
3, Rue BRUNCELO 38001 GRENOBLE cedex Tel : 04 78 50 30 30 Tél : 04 78 50 30 30													
Aménagement du giratoire Quesnay													
Plan de plantation													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>INDEX</th> <th>DATE</th> <th>COMBINAISON</th> <th>REALISE</th> <th>VERIFIE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>2023</td> <td>Fabrice Inizan</td> <td>BUELY</td> <td>F.BRODEZ</td> </tr> </tbody> </table>		INDEX	DATE	COMBINAISON	REALISE	VERIFIE	A	2023	Fabrice Inizan	BUELY	F.BRODEZ		
INDEX	DATE	COMBINAISON	REALISE	VERIFIE									
A	2023	Fabrice Inizan	BUELY	F.BRODEZ									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>INDEX</th> <th>DATE</th> <th>COMBINAISON</th> <th>REALISE</th> <th>VERIFIE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		INDEX	DATE	COMBINAISON	REALISE	VERIFIE							
INDEX	DATE	COMBINAISON	REALISE	VERIFIE									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>MOIS/AN</th> <th>DATE</th> <th>COORDONNÉES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>NOVEMBRE</td> <td>2023</td> <td>CCAR</td> </tr> <tr> <td>ALTIMETRIE</td> <td>NOVEMBRE</td> <td>PLAN</td> </tr> <tr> <td>INDEX</td> <td>30</td> <td>V.01</td> </tr> </tbody> </table>		MOIS/AN	DATE	COORDONNÉES	NOVEMBRE	2023	CCAR	ALTIMETRIE	NOVEMBRE	PLAN	INDEX	30	V.01
MOIS/AN	DATE	COORDONNÉES											
NOVEMBRE	2023	CCAR											
ALTIMETRIE	NOVEMBRE	PLAN											
INDEX	30	V.01											
<p>30 bis allée de Champagnat 24 La Motte 38000 SAINT-JEAN-DE-MUR Tél : 04 78 50 24 27 Fax : 04 78 50 30 83 Mail : info@stjean.fr</p>													



DEL20230629_27

EDUCATION, SPORT
ET CULTURE –

Convention cadre
VILLE – CCAS

Cette convention cadre Ville-CCAS a pour objet de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Ville d'Eybens pour participer au fonctionnement du CCAS.

Elle se découpe en 4 parties:

- LES MISSIONS CONFIEES AU CCAS
- LES LIENS FONCTIONNELS ENTRE LA VILLE
- LES LIENS FINANCIERS ENTRE LE CCAS ET LA VILLE
- EFFECTIVITE DE LA CONVENTION
- LA SECURISATION JURIDIQUE

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de cette convention

Service de restauration Petite Enfance : repas faits sur place par des cuisinières, agents de la Ville (environ 100 repas / jr)

Objectif : Proposer une alimentation 100% bio et local dans les 3 structures

Expérimentation depuis 2019 sur Tom Pouce : alimentation 100% Bio réalisée avec une société coopérative d'intérêt collectif (Mangez BIO Isère) - livraison à vélo

Fin 2021 : formation de toutes les cuisinières + personnel de direction par Adabio Savoie

La ville d'Eybens a décidé de s'appuyer sur la centrale d'achats du département de l'Isère (CADI) créée en 2022 pour continuer l'approvisionnement auprès de Mangez bio Isère et élargir ses achats à d'autres prestataires

DEL20230629_28

EDUCATION, SPORT
ET CULTURE -

Adhésion à la
centrale d'achat
du Département
de l'Isère

Adhésion 500 euros / an

L'intérêt du recours à la CADI offre des intérêts multiples :

- Renforcement de la diversification des produits proposés aux enfants.
- Atteinte d'un niveau d'exigence en termes d'achat durable difficile à obtenir dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.
- Moyen supplémentaire pour maîtriser les budgets et en maîtrisant les volumes de commande des EAJE.
- Sécurisation des approvisionnements si un des marchés est défaillant.
- Gain de temps sur la démarche de marché respectant la commande publique.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion à la centrale d'achat du Département de l'Isère et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention

DEL20230629_28

EDUCATION, SPORT
ET CULTURE -

Adhésion à la
centrale d'achat
du Département
de l'Isère



Question ou interpellation



**Le Conseil municipal
vous souhaite un bel
été !**





**Merci de votre
participation**

